

# Conditions générales de vente (CGV)

## Stand de tir B&T Shop

Version 2026 / 04

### Objet

Le stand de tir est un établissement géré selon les dispositions du droit privé.

### Forme juridique

Le stand de tir est un service proposé par la société B&T AG, dont le siège se trouve à Thoune, Suisse.

### Devoir de diligence

Les bâtiments, installations et équipements de toute nature doivent être utilisés avec le plus grand soin. Les dommages et leurs auteurs doivent être signalés immédiatement à B&T AG. Les frais de réparation seront facturés aux auteurs. Une négligence grave et/ou des dommages intentionnels peuvent entraîner l'exclusion.

### Risque et responsabilité

B&T AG ne garantit pas une surveillance permanente du tireur. Cela signifie que tu es seul responsable de tes actes, de ta sécurité et de ton assurance. L'accès au stand de tir et son utilisation comportent des risques pouvant entraîner des blessures, la mort ou des dommages matériels. Tu confirmes que tu acceptes d'assumer ce risque et cette responsabilité. B&T AG décline toute responsabilité. Par ailleurs, les consignes de sécurité du stand de tir et les règles affichées s'appliquent. Les instructions du personnel doivent être respectées dans tous les cas.

### Inscription

L'inscription s'effectue de manière autonome via le portail en ligne B&T Range. Tous les documents requis doivent y être chargés en fournissant des informations véridiques. Une fois le chargement effectué, le client sera contacté afin de fixer la date du cours d'initiation supplémentaire requis.

Une fois le cours d'initiation suivi, le client est vérifié et validé par un collaborateur de B&T pour la réservation.

### **Inscription de plusieurs personnes**

Si tu effectues une réservation pour plusieurs personnes, tu es responsable du respect de nos conditions générales par ces personnes et de l'exécution de leurs autres obligations contractuelles.

### **Cotisation**

La cotisation annuelle s'élève à 100,00 CHF. L'adhésion prend effet après la formation initiale et est automatiquement prolongée d'un an, sauf résiliation dans les délais impartis.

### **Résiliation de l'adhésion**

La résiliation doit être adressée par e-mail à [shop@bt-ag.ch](mailto:shop@bt-ag.ch) au plus tard 1 mois avant l'expiration de l'année d'adhésion.

B&T AG se réserve le droit de limiter la quantité d'inscriptions afin de permettre aux membres actifs de s'entraîner régulièrement au stand de tir.

### **Compétences en tir**

Les utilisateurs qui ne justifient d'aucune compétence en tir ne peuvent, au début, tirer que sous la supervision du responsable de la sécurité de B&T AG. Ce dernier décide ensuite s'ils sont autorisés à tirer de manière autonome. Les personnes titulaires d'un permis de port d'armes ou d'une carte de service de la police, de l'armée ou du Corps des gardes-frontières peuvent tirer de manière autonome dès le début. Dans tous les cas, une formation dispensée par le responsable de la sécurité est obligatoire avant la première utilisation.

### **Vidéosurveillance**

L'ensemble du stand de tir ainsi que les locaux annexes et leurs accès sont sous vidéosurveillance. Les images enregistrées ne sont consultées qu'en cas d'effraction, d'agression, de sinistre, d'accident ou de vol. Les images enregistrées sont automatiquement effacées au plus tard 30 jours après, si aucun incident n'est survenu.

### **Règles de sécurité**

Les règles de sécurité ci-jointes font partie intégrante des conditions générales de vente (CGV).

### **Âge minimum**

Le stand de tir est accessible aux personnes âgées de 18 ans révolus. Les personnes de moins de 18 ans ne peuvent accéder au stand de tir qu'en présence d'un parent. La responsabilité incombe au parent.

### **Personnes non autorisées**

Art. 7 LArm et art. 12 OArm – Motifs d'exclusion au sens de l'art. 8, al. 2, de la LArm  
Les personnes qui, conformément aux dispositions de la loi sur les armes (LArm) et de l'ordonnance sur les armes (OArm), en particulier l'art. 7 LArm, l'art. 12 OArm et l'art. 8, al. 2 LArm, sont soumises à un motif d'exclusion ou proviennent de certains États qui, selon la législation en vigueur, sont exclus de la pratique du tir, ne sont pas autorisées à participer au tir.

### **Accompagnateurs**

Le client enregistré et contrôlé dans la boutique B&T est responsable du respect de toutes les conditions légales requises pour la participation de son accompagnateur. Il est tenu de s'assurer et de vérifier que l'accompagnateur n'est pas ressortissant des pays concernés ou ne fait l'objet d'aucun motif d'exclusion légal, conformément à la section « Personnes non admises ».

Si l'accompagnateur est ressortissant de l'un des pays concernés, l'accès au stand de tir lui est interdit.

En cas d'infraction, nous nous réservons le droit de l'exclure du stand de tir.

### **Exclusion**

Les utilisateurs qui enfreignent les conditions générales et les règles de sécurité du stand de tir et/ou causent des dommages peuvent être exclus de l'utilisation du stand de tir sans remboursement des prestations payées. La direction se réserve le droit d'expulser ou de refuser l'accès au stand de tir à toute personne. Cela peut se faire sans indication de motifs supplémentaires.

### **Tabac**

Il est strictement interdit de fumer dans l'ensemble du stand de tir et ses locaux annexes.

### **Alcool et stupéfiants**

La consommation de toute substance addictive est strictement interdite. Il est interdit de se mettre dans un état susceptible de mettre en danger le tireur lui-même ou autrui. Il est également interdit de se rendre sur le pas de tir sous l'influence de médicaments qui altèrent la perception, la capacité de jugement ou d'action, ou qui affectent l'état mental et physique général.

### **Douilles**

Les douilles et les résidus générés pendant le tir doivent être jetés après le tir dans les conteneurs prévus à cet effet. Il est interdit d'emporter les douilles ; leur élimination est comprise dans la cotisation.

### **Enregistrements audio/vidéo**

Les enregistrements audio/vidéo ne sont autorisés dans l'ensemble du stand de tir qu'après autorisation préalable de la direction de B&T AG. Cela inclut également les photos.

### **Pannes techniques**

Si une séance de tir doit être annulée pour des raisons techniques ou en cas de force majeure, les clients recevront un dédommagement en nature.

### **Droit applicable et juridiction compétente**

Conformément aux CGV de Shop Range / B&T AG

### **Clause de sauvegarde**

Conformément aux CGV de Shop Range / B&T AG

### **Protection des données**

Conformément aux CGV de Shop Range / B&T AG